Pas de règlement des écarts à 15 minutes

Bilan 2021 et programme de travail 2022

8 décembre 2021

Sommaire

1. Rappel du contexte

2. Bilan 2021 – synthèse des orientations retenues

3. Objectifs 2022 – Programme de travail

4. Focus sur les projets adhérents

La concertation initiée mi-2019 sur les modalités de mise en œuvre de la réforme ISP15(1) s'est poursuivie dans les différents GT sur 2021

Une obligation réglementaire pour aller vers une harmonisation Européenne……

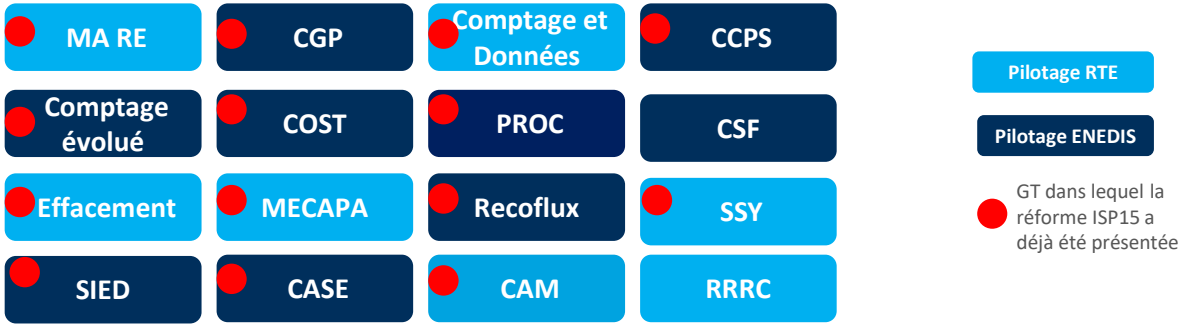
Le **Règlement Européen 2017 / 2195 « Guideline on Electricity Balancing (EGBL) »** entré en vigueur le 18 décembre 2017, impose aux gestionnaires de réseau d'appliquer un pas de 15 minutes pour le règlement des écarts.
Pour la France, la **mise en œuvre** de cette réforme est **prévue au 1er janvier 2025**

….Une concertation sur la mise en œuvre menée conjointement par RTE et Enedis

Instruction des différents sujets au sein des GT existants sur la période 2019-2022
Organisation de GT Adhoc ISP15 pour suivre l'avancement global

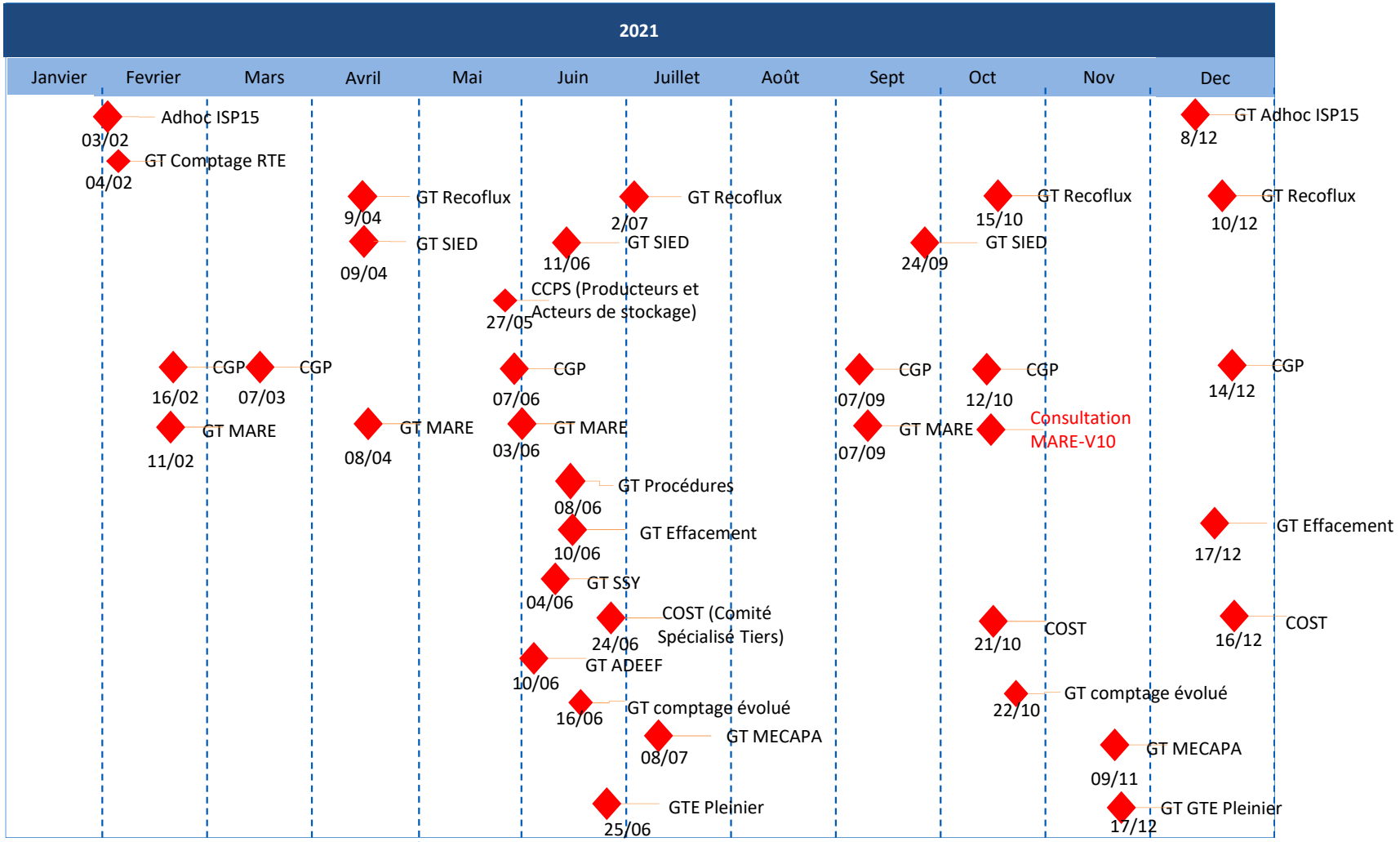
- Démarrage de la concertation en mai 2019
- Appel à contribution ISP15' auprès des acteurs de marché à l'été 2019
- **Projet de modification des règles MARE v10 soumis à consultation auprès des acteurs en octobre 2021**
- **L'instruction se poursuivra sur l'année 2022**

GT concernés



Notes (1) ISP : Imbalanced Settlement Period = Pas de temps de règlement des écarts

Point de situation - Instances de concertation - 2021



Sommaire

1. Rappel du contexte

2. Bilan 2021 – synthèse des orientations retenues

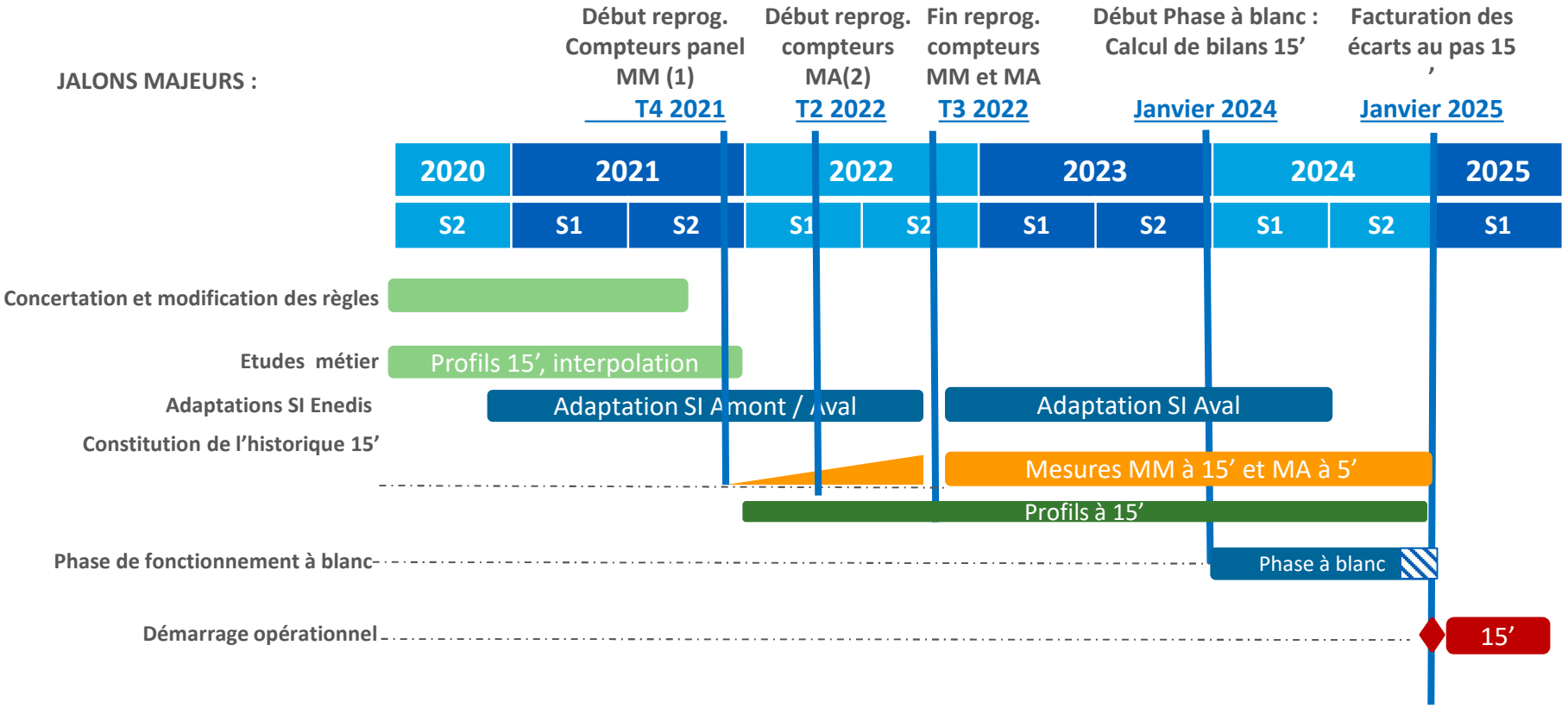
3. Objectifs 2022 – Programme de travail

4. Focus sur les projets adhérents

Comptage : Les Gestionnaires de Réseau de mesurer les énergies à un pas compatible 15’

- **Quelque soit le site et le niveau de puissance, la reprogrammation s’effectuera sans changement du matériel de comptage**
- **Comptage RPD - BT<=36 kVA : mesure de Courbes de charges à 15’**
  - Les compteurs Linky permettent nativement une mesure de courbe de charge au pas 15’
  - Reprogrammation à distance des compteurs à 15’ pour les seuls PRM relevés en courbe de charge pour les mécanismes de marché (830 000 points en cible soit 2 à 3% du parc)
  - Pas d’impact comptage pour les points relevés en index (qui seront profilés au pas 15’)
  - Pas d’impact pour les compteurs mesurant des courbes de charge pour d’autres besoins
- **Comptage HTA et BT>36 kVA : mesure de courbes de charges à 5’**
  - L’ensemble du parc sera re-paramétré à distance pour mesurer les courbes de puissance et tension au pas 5’. Ce pas permet de reconstituer des mesures à 15’ ou 10’
  - Les mesures des dépassements de puissance restent inchangées
  - les 6 derniers points mesurés transmis par la TIC couvriront 30’ contre 60’ actuellement
  - La facturation pour l’utilisation du réseau reste inchangée
- **Comptage RPT**
  - Les données de comptage et les données physique sur le Réseau Public de Transport seront validées par RTE à un pas 5’ (vs 10’ aujourd’hui).
  - Les services de publications associés passeront au pas 1 & 5 min (vs pas 1 & 10 min) suivant un calendrier qui sera concerté en 2022.
  - La facturation pour l’utilisation du réseau reste inchangée.

Le planning Enedis de mise en œuvre prévoit une reprogrammation des compteurs BT<=36 à partir de T4 2021 et des compteurs HTA et BT>36 sur T2-T3 2022

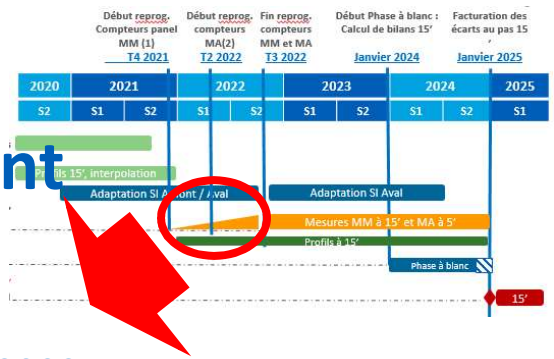


La reprogrammation des compteurs Panels à 15' (180 000 PRMs) a débuté mi-octobre et doit s'achever mi-décembre

Pendant la durée de reprogrammation du parc M.A., une phase transitoire est à prévoir sur T2-T3 2022 avec des compteurs déjà reprogrammés à 5' et des compteurs encore à 10'

Notes : (1) MM : Marché de Masse
(2) MA : Marché d'Affaires

Pendant la durée de reprogrammation des compteurs par Enedis, les publications MA au pas fixe continueront d'être produites au pas actuel : 10'



- **La phase de reprogrammation des compteurs s'étalera sur T2-T3 2022**
  - Durant cette phase, les compteurs Marché d'Affaires mesureront des données au format hétérogène (5' ou 10') selon qu'ils ont été migrés ou non
- **Enedis propose de masquer cette hétérogénéité** de pas de comptage aux acteurs durant la phase de reprogrammation : les publications à pas fixe (ex : M021) seront effectuées au pas 10'
  - À partir de données relevées 10' pour les compteurs non encore migrés
  - À partir de données relevées 5' et moyennées pour constituer une mesure 10' pour les compteurs déjà migrés
- **Les points clefs de ce scénario :**
  - Reparamétrage transparent pour les acteurs jusqu'à la fin de la migration
  - Simplicité pour les acteurs externes : Pas de refonte des flux à prévoir en phase transitoire pour gérer des publications à un pas hétérogène
  - Exception : Les données issues de la TIC compteur, celles produites en infra journalier et celles nativement traitées au pas enregistré comptage
- **A l'issue de cette phase transitoire, les publications basculeront à une date fixée d'avance à 5'**
  - Contrainte remontée par les acteurs : éviter de placer cette date de bascule en même temps que la date d'activation de la vague 2 des courbes de charge Marché d'Affaires (prévue en janvier 2023) pour lisser les augmentations de volumétrie
  - Point à statuer début 2022 (janvier-février)

Les publications de données de courbes évolueront en conséquence

Principes de publication

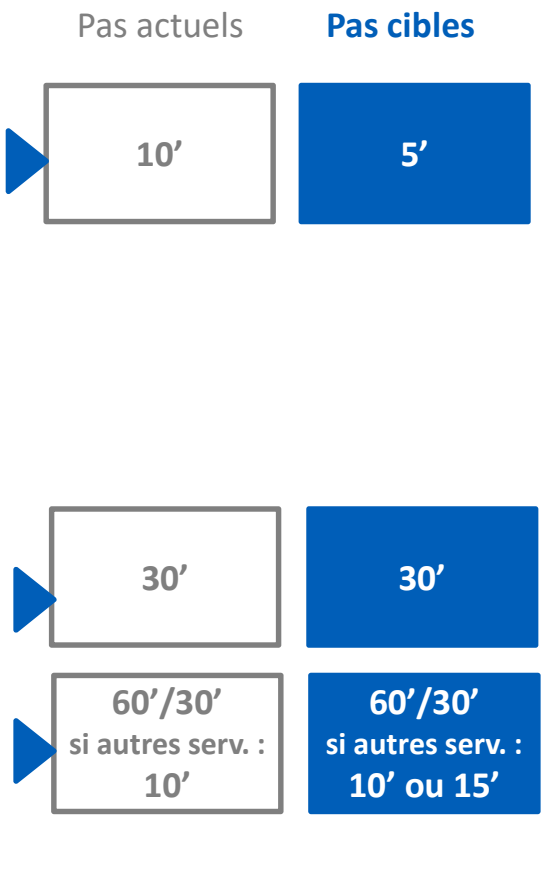
Marché d'affaire BT>36 et HTA

- Homogénéisation de la publication des courbes unitaires via transmission de la donnée mesurée la plus fine disponible, **quel que soit le processus** (reconstitution des flux, mécanismes de marché, facturation), le canal de communication.
- Mise à disposition des acteurs des règles de conversion de 5' vers 10' utilisées par Enedis dans ses processus

Marché de masse BT≤ 36

- Maintien des règles actuelles de pas de publication à 30' pour les **publications à pas fixe** (ex R50, M021, ..)
- Maintien des modalités d'accès aux données (note Enedis-PRO-CF_70E) pour les **services « au pas enregistré »** où le pas peut être réduit jusqu'à 10' en fonction des autres services de données souscrits sur le PRM.

Pas de publication



Déclinaison de ces principes par type de publication : Etat des lieux des publications de Mesures Enedis actuelles => cibles

Publication et consultation de mesures courbe « au pas fixe »

Canal / Segments		Type de données	Pas Actuel	Pas cible
Flux de courbe de charge (R10, R10A) à destination des Fournisseurs, et Flux courbes de charge (R19-R18/RP12-RP13) à destination des RE	C2-C4 C2-C4 P1-P3	R10 : courbe de charge M – 1 de soutirage d'énergie active, pertes incluses, par PRM (points 10 min). R10A : courbe de charge M – 1 de la consommation ajustée par PRM (points 10 min).	10'	5'
F300 *(portail / WS)* ➔ Flux R50	C5	Publication récurrente de courbe de charge	30'	30'
F/P300 *(portail / WS)* ➔ Flux R4x	C1-C4 P1-P3	Publication récurrente de courbe de charge (de puissance active, réactive ou de tension, selon les caractéristiques du dispositif de comptage).	10'	5'
M021 *(portail)* ➔ dépôt d'un fichier sur le portail	C2-C4 C5 [2]	Historique de courbe de charge	10' 30'	5' 30'

Publication et consultation de mesures courbe « au pas enregistré » par le comptage

Canal / Segments		Type de données	Pas Actuel	Pas cible
F/P375A *(WS)* ➔ Flux IFJ	C1-C4 P1-P3	Transmission infra-journalière des données du compteur (courbe de charge et de tension, index, paramètres de tarification dynamique)	10'	5'
F380 *(portail / WS)* ➔ Dépôt d'un fichier *HDM* sur le portail + flux	C2-C4 C5	Historique de courbe de charge	10' 10'/30'/60'	5' 10'/15'/30'/60'
WS *ConsultationMesuresDetaillees V2.0*	C5 /P4	Historique de courbe de charge	10'/30'/60'	10'/15'/30'/60'
	C1-C4 P1-P3	Historique de courbe, parmi les suivantes (selon les caractéristiques du dispositif de comptage) : Courbe de puissance active/ Courbe de puissance réactive inductive[4]/Courbe de puissance réactive capacitive[4]/Courbe de tension[4]	10'	5'
TIC	C1-C4 P1-P3		6 points / 1H	6 points/1/2 heure

Impacts Flux Guides et Services Enedis

Publication et consultation de mesures courbe « au pas fixe »

Code flux	Description du flux	Pas Actuel	Gestion transitoire Enedis	Pas cible	Date / jalon de l'impact	Impact Guide	Date de publication du guide
R10	Publication mensuelle des courbes de charges MAFF, maille facturation, non ajustées	10'	10'	5'	Date fin de période transitoire	oui	11/10/2021 V1.3.2
R10A	Publication mensuelle des courbes de charges MAFF, maille facturation, ajustées						11/10/2021 V1.3.2
R18/R19/RP12/RP13	Publication mensuelle des courbes de charges à destination des RE						1/12/2021 v1.2.1
R4X	Publication récurrente de courbes marché d'affaire						11/10/2021 V2.1.2
M021	Téléchargement multi PRM de données PRM et mesures	10' MAFF 30' MM	10' MAFF 30' MM	5' MAFF 30' MM			Sept 2021
R50	Publication récurrente de courbes marché de masse	30'	30’	30'	-	non	-

Publication et consultation de mesures courbe « au pas enregistré » par le comptage

Code flux	Description du flux	Pas Actuel	Gestion transitoire Enedis	Pas cible	Date / jalon de l'impact	Impact Guide	Date de publication du guide
CMDV2	Webservice Consulter Mesures Détaillées V2 offerts aux Fournisseurs/Tiers pour consulter un historique de courbes mono PRM	MM 10’/30’/60’	MM 10’/15’/30’/60’		MM:octobre 2021	non, les pas de temps possibles ne sont pas précisés dans le guide	-
HDM	Téléchargement d'un historique de courbes mono PRM	MAFF 10’	MAFF 10’ ou 5’	MAFF 5’	MAFF :avril 2022	oui, car les valeurs de pas possibles sont explicites	3/05/2021 pour MM 11/10/2021 pour MA V1.7.0
IFJ	Publication infra-journalière des courbes brutes du marché d'affaire	10'	10’ ou 5’	5‘	Avril 2022	oui, fichier excel joint au guide	26/11/2021 v2.0.0
TIC	Publication sur téléinformation client	6 points / 1H	6 points / 1H 6 points/1/2 heure			non	-

- Les flux ne sont pas impactés dans leur format(hormis flux IFJ), les guides sont par contre à mettre à jour.
- Sur les flux et services marché d’affaire, prévoir une volumétrie X2 induite par le passage 10’ vers 5’ (en sus de celle liée à recoflux en courbe pour les BT>36 et HTA)
- La date de fin de période transitoire sera définie suite à concertation.

Etat des lieux des publications Recoflux actuelles => cibles

Type de données	Pas Actuel	Pas cible
Bilans (S501/S502/S503/S505) BGC (dest RTE)	30' 30'	15' 15'
Prestations RE de bilan anticipé et tendance de calage (S510+ /S511 / 515)	30'	15'
Courbes de charge des sites télérelevées agrégées par fournisseur ou par filière de production (S521)	30'	15'
Bilan inter GRD à RTE (S501) et aux ELD (S601)	30'	15'
Bilans Arenh (nota : le pas d'échange entre GRDs et RTE en cours d'analyse)	30'	30' (CRE)
Données Météo (S705 à S708) & open data (Température, pseudo rayonnement)	30'	15'
Coefficients de profils dynamiques (S709) & open data (coefficients statiques et dynamiques et coeff dynamiques en J+1)	30'	15'
Courbes de mesures hebdo et mensuelles de consommation (flux R18 / R19) et de production (flux RP12 / RP13)	10'	5'

- ✓ **Suite aux premières analyses, le format des flux actuels resterait inchangé en cible et compatible avec du pas 15'**
- ✓ **Une mise à jour des guides et catalogue de prestation à venir**

Les études d'impact du nouveau pas sur le profilage donnent des résultats conformes à l'attendu

- **La volumétrie des panels Recoflux doit être augmentée de 20% pour conserver la précision actuelle avec un pas 15'**
  - Depuis début 2021, 6000 panélistes ont fait l'objet d'un enregistrement de courbe de charge au pas 15' afin d'évaluer sur différentes périodes de l'année l'effet de la réduction du pas sur la dispersion et l'écart type de consommation
  - L'écart type mesuré augmente d'un facteur 1,11. Pour conserver la précision actuelle, il est donc proposé d'augmenter le nombre de panélistes de 20%
- **Les 1ers calculs de profils dynamiques réalisés sur un nombre limité de panélistes montrent que les coefficients au pas 30' et 15' restent proches**
  - Les valeurs ont été diffusées aux acteurs pour une première appropriation.
  - Exemple sur 2000 panélistes « RES2 »





- **Bonne intégration des mesures au pas 15', issues de la reprogrammation des 160 000 panelistes, dans le processus industriel et réglementaire d'Enedis de calcul des profils dynamiques de consommation et de production**

Impacts sur les mécanismes de marché (1/2)

- **Mécanisme d'ajustement et dispositif de Responsable d'Equilibre (GT MA-RE) : insertion dans les règles MARE v10**
  - **Evolutions concertées en S2 2020/S1 2021 (cf annexe)**
  - **Projet de règles mis en consultation le 8 octobre 2021**
  - **Entrée en vigueur prévisionnelle T2 2022**

- **Mécanisme NEBEF (GT effacements) : identification des impacts à horizon ISP15**
  - **Programmes d'effacement et prévisions :** à la cible 15'
  - **Calcul du volume réalisé :**
    - Pas de contrôle : à la cible 15'
    - Courbes de référence : à la cible 15' (méthode RASS encore à concerter)
    - Granularité des courbes de charge transmises par les GRD alignées avec le Mécanisme d'Ajustement : 5' pour le HTA et le BT > 36 kVA, 15' pour le BT < 36 kVA
  - **Publication**
    - Effacements réalisés : à la cible 15'
  - **Suivi des homologations**
    - Calcul des indicateurs : à la cible 15'
    - Impact sur les seuils encore à concerter

Impacts sur les mécanismes de marché (2/2)

- **Services systèmes (GT SSY) : identification des impacts à horizon ISP15**
  - **NER :** à la cible 15'
  - **Back-up prescription FCR :** à la cible 15'
  - **Back office (rémunération de la capacité de réserve et de l'énergie de réglage, indemnités, abattements, pénalités, bilans) :** à la cible 15'
  - **Publications transparency platform (volume et prix des capacités de réserves FCR à l'AO FCR, volume et prix des capacités de réserves aFRR à l'AO aFRR) :** à la cible 15'

- **Mécanisme de capacité (GT MECAPA) : identification des impacts à horizon ISP15 et adaptation des règles MECAPA v4**
  - **Ensemble du dispositif :** à la cible adapté à 15 minutes
    - Calcul du Niveau de Capacité Effectif
    - Calcul de l'Obligation
    - Collecte et échanges de données
  - **Adaptation du texte des règles MECAPA v4 de façon à préparer l'insertion de cette évolution et inscription dans le rapport d'accompagnement**

Sommaire

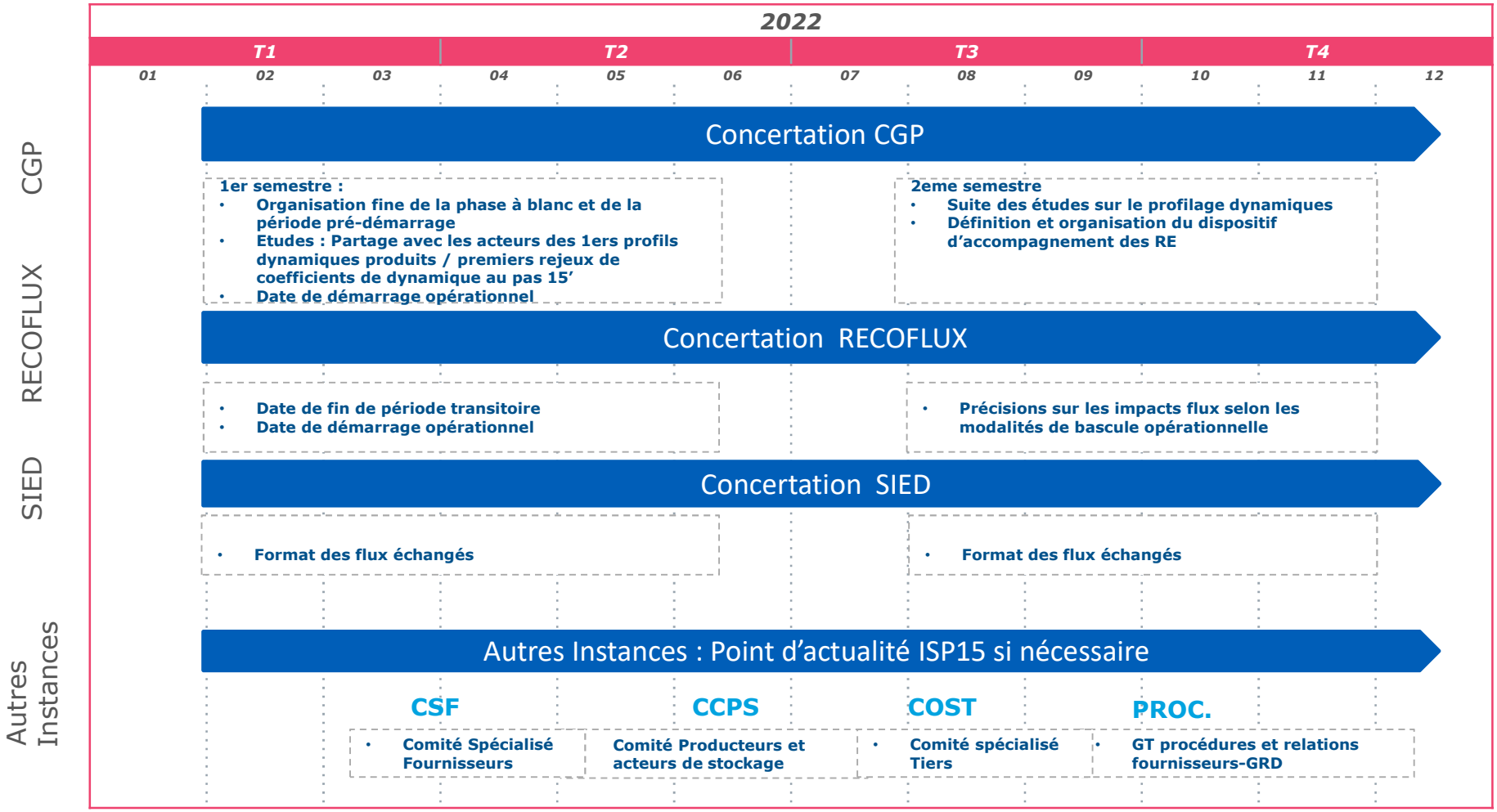
1. Rappel du contexte

2. Bilan 2021 – synthèse des orientations retenues

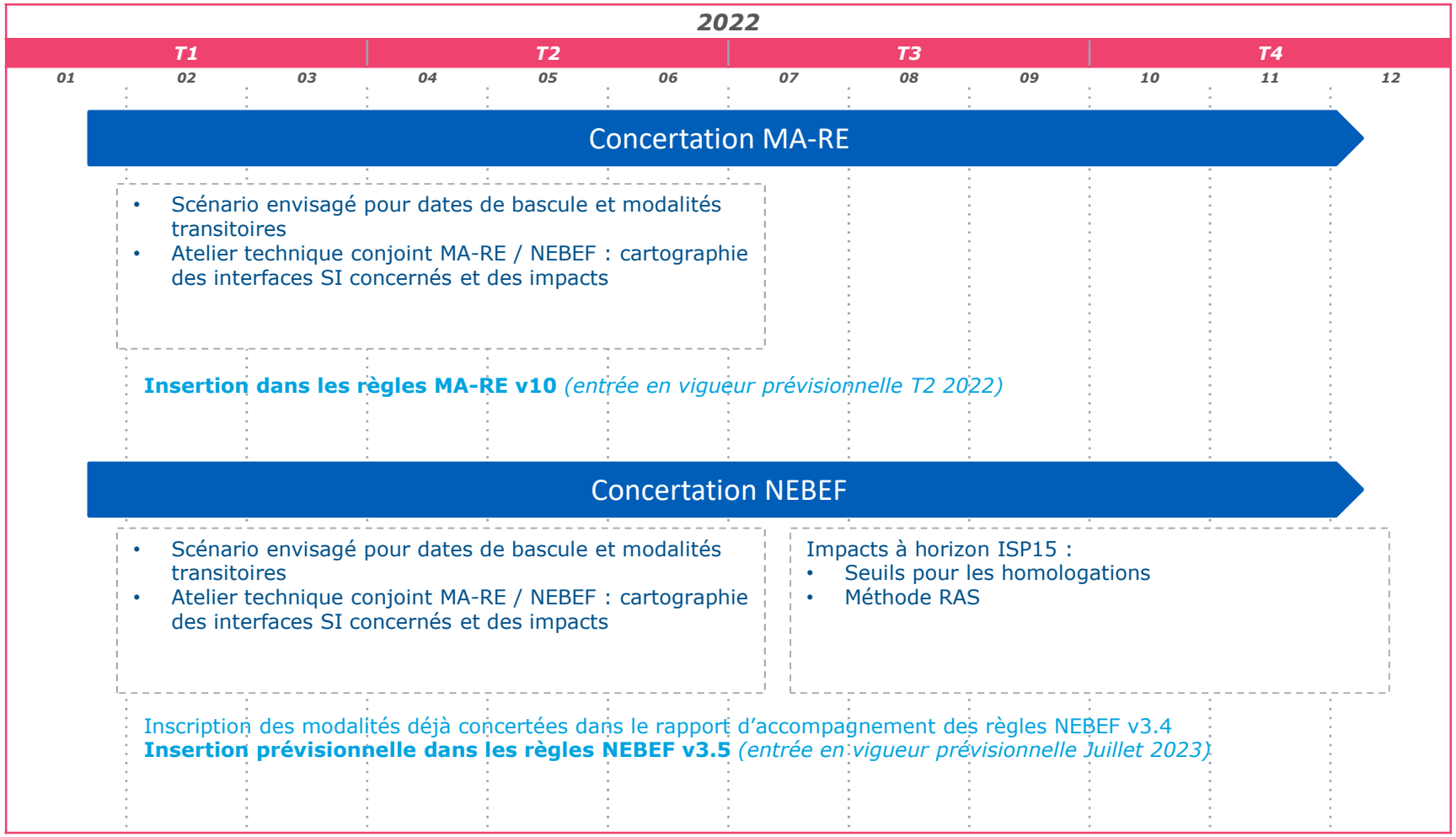
3. Objectifs 2022 – Programme de travail

4. Focus sur les projets adhérents

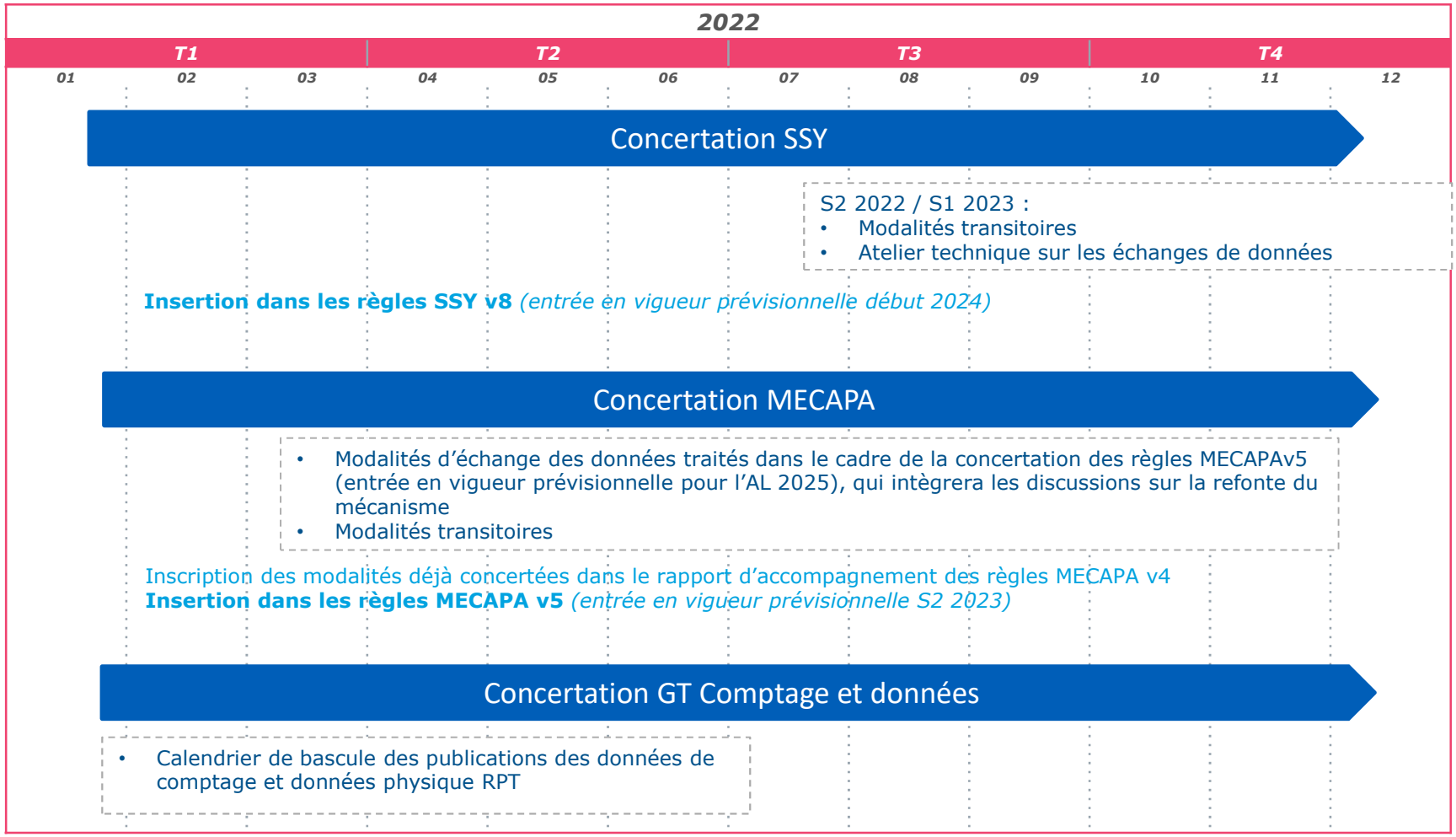
Agenda des travaux de concertation 2022 (1/3)



Agenda des travaux de concertation 2022 (2/3)



Agenda des travaux de concertation 2022 (3/3)



Sommaire

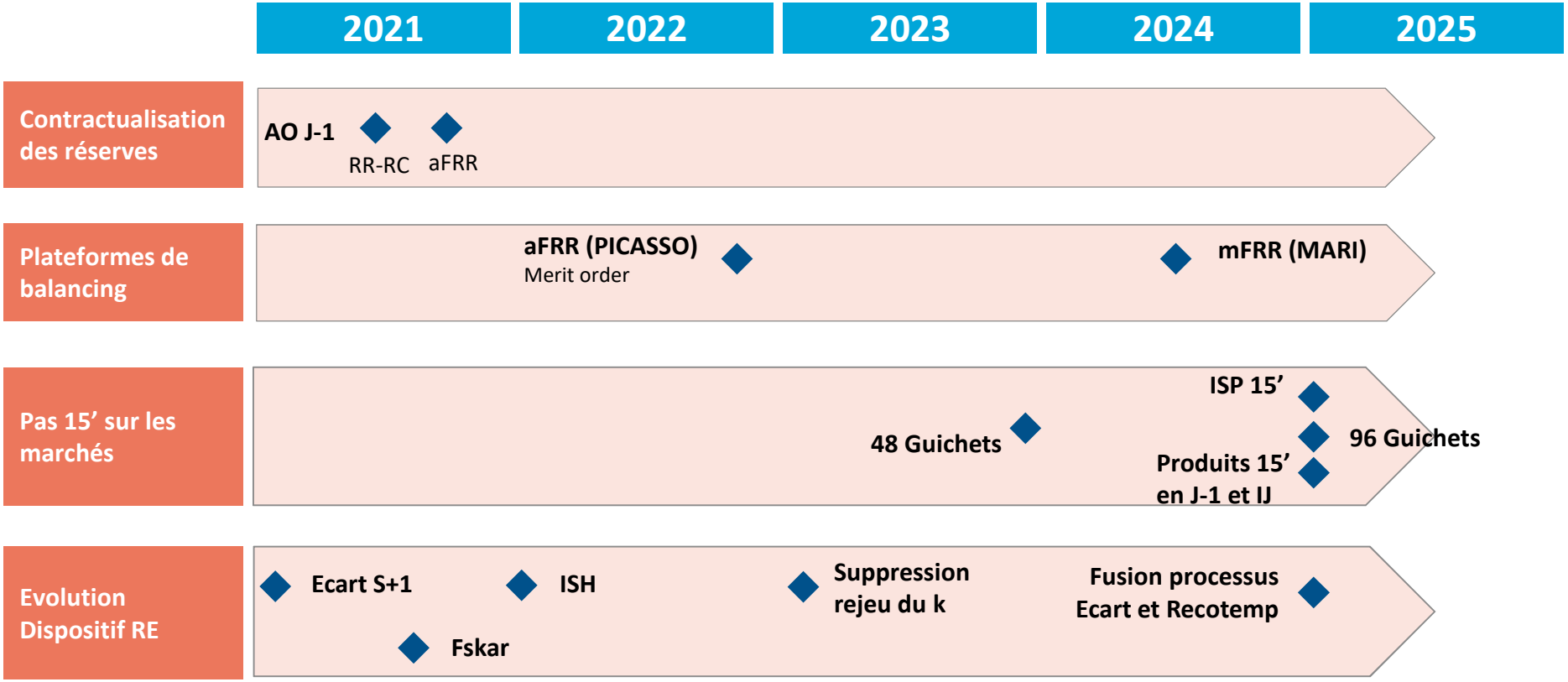
1. Rappel du contexte

2. Bilan 2021 – synthèse des orientations retenues

3. Objectifs 2022 – Programme de travail

4. Focus sur les projets adhérents

Les prochaines étapes sur le marché français de l'équilibrage



ANNEXES

Impacts sur les différents mécanismes de marché

Description détaillée des impacts flux Enedis

Impacts sur le comptage RPT (GT comptage et données)

- **Concertation du pas de publication des données par RTE à horizon ISP15 : basculement des services relatifs aux données de comptage et aux données physiques au pas 1 & 5 min (actuellement au pas 1 & 10 min) :**
  - **Portail Data :**
    - API Speed Metering,
    - API Big Metering,
    - API Speed Physical
    - API Big Physical.
  - **Portail services :**
    - « Visualiser les données de comptage brutes »,
    - « Visualiser les données de comptage validées »,
    - « Visualiser les données physiques brutes »,
    - « Visualiser les données physiques validées »
- **Calendrier de bascule encore non concerté**

Rappel

Synthèse des impacts sur le MA

		Impact	Pas actuel	Pas cible
Front Office	Programmation	**Programme d'Appel**	• Pas du Programme d'Appel	5'/15'/30'	5'/15'
Back Office	Volume réalisé	**Principe de calcul du volume réalisé**	• Plage de contrôle	Ensemble de pas 10' complet	Ensemble de pas 5' complet
			• Pas de contrôle du volume réalisé	10'	5'
		Courbes de charge de l'EDA	• Sites raccordés sur le RPT	10'	5'

			• Sites raccordés sur le RPD
			  • Sites HTA et BT > 36 kVA
			  • Sites BT < 36 kVA
				
				10'
				10'
					
					5'
					15'

		Courbes de référence de l'EDA	• Méthode du rectangle simple
			  • Puissance calculée sur le pas de référence qui précède l'instant d'activation
			  • Détermination de la courbe de référence
				
				30'
				
				10'
					
					15'
					
					5'

			• Méthode par prévision de consommation
			  • Courbes de charge transmises par les AA
			  • Détermination de la courbe de référence
				
				10'
				10'
					
					5'/15'
					5'

			• Méthode par historique de consommation
			  • Courbes de charge calculées par RTE
			  • Détermination de la courbe de référence
				
				10'
				10'
					
					5'/15'
					5'

Synthèse des impacts sur le MA

Rappel

Back Office

	Impact		Pas actuel	Pas cible
Valorisation des ajustements	**Défaillance**	• Calcul du critère de défaillance	30’	15’
		• Publication privée du volume défaillant	5’	5’
Valorisation des effacements de consommation	**Versement de l’acteur d’ajustement aux fournisseurs**	• Calcul du volume d’énergie pour le versement	30’	15’
		• Facturation du versement fournisseur	Mensuel	Mensuel
Publications du MA	**Indicateurs du MA**	• Tendance et déséquilibre du système électrique	30’	15’
		• PRE, PMP, PME, Prix extrema	30’	15’
	Volumes d’énergie	• Volumes d’énergie par produit (FCR, aFRR, RR, RC, IGCC, Ecarts aux Frontières, …)	30’	15’
		• Volumes d’énergie par motif (P=C, congestion, reconstitution SSY, marge)	30’	15’
		• Volumes d’énergie par type d’offre et sens (EDA injection, EDA soutirage, EDA point d’échange et Echanges d’ajustements entre GRT)	30’	15’
	Capacités d’équilibrage	• Capacités et prix par type de réserve (FCR, aFRR, RR, RC)	30’	15’

Synthèse des impacts sur le dispositif RE

Rappel

	Impact	Pas actuel	Pas cible
PEB	• Pas de chronique PEB	30’	15’
Consommation ajustée sur le RPT	• Données privées publiées par RTE	10’	15’
Reconstitution des flux RPD	• Courbes de charge transmises par les GRD	30’	15’

	• Données publiques et privées publiées par RTE
	  • Synchrone RTE (courbe de charge des postes sources)
	  • Données à la maille nationale : écart national de profilage, coefficient de calage national, …
	  • Données à la maille RE-GRD : courbes de charge et Bilan Global de Consommation, …
		30’	15’

Calcul des Ecarts	• Données privées publiées par RTE	30’	15’

Synthèse des impacts sur NEBEF

	Impact	Pas actuel	Pas cible
Programme d'effacement Et prévision	• Pas de la déclaration du programme d'effacement : PED OE et également les programmes retenus retournés par RTE : PEC • Pas des prévisions pour méthode CR prévision : Prev_OE • Pas des prévisions pour les sites RPD au modèle corrigé: NEBEF_PREV_GRD	30'	15'

Calcul du volume réalisé	• Pas de contrôle du volume réalisé
	• CdC transmises par les GRD: Nebef_CRS_GRD, NEBEF_CRS_HMLG_GRD
	  • Sites HTA et BT > 36 kVA
	  • Sites BT < 36 kVA
		30'
		10'
		10'
			15'
			5'
			15'

Valorisation & Publication	• Pas de calcul de l'écart OE • Pas des volumes d'effacements réalisés (PER_OE, PER_GRD, NEBEF_CRMODECORRIGE)	30'	15'
Suivi homologation	• Pas du calcul des indicateurs	30'	15'

Synthèse des impacts sur les Services Systèmes

Impact	Pas actuel	Pas cible
Front office		
- Service de NER	30’	15’
- Back-up FCR pour la prescription : fichiers PAP et PAP2	30’	15’
Back office		
- Rémunération de la capacité de réserve	30’	15’
- Rémunération de l’énergie de réglage	30’	15’
- Indemnités ?	30’	15’
- Abattements	30’	15’
- Pénalités	30’	15’
- Publications des bilans	30’	15’
Publications Transparency Platform		
- Volume et prix des capacités de réserves FCR à l’AO FCR	30’	15’
- Volume et prix des capacités de réserves aFRR à l’AO aFRR	30’	15’

Synthèse des impacts sur le Mécanisme de capacité

Proposition RTE

Etant donné les nombreux impacts sur les marchés de l'énergie liés au passage du pas de règlement des écarts à 15' présentés dans le cadre des GT dédiés, RTE propose de passer le pas de temps de calcul du Niveau de Capacité Effectif à 15' à partir d'AL 2025 pour une meilleure application des contrôles, et une meilleure lisibilité/harmonisation avec les données provenant des marchés de l'énergie.

Par souci de cohérence d'ensemble, RTE considère qu'il serait également préférable d'utiliser ce pas de temps pour tous les calculs de Certification et d'Obligation ainsi que les données collectées dans le cadre du mécanisme de capacité.



Les acteurs n'ont pas émis de remarque particulière sur cette proposition.

Par cohérence avec les autres mécanismes de marché, RTE propose que le Pas de Temps t utilisé pour i) les calculs relatifs à la Certification, ii) la collecte de la Puissance Activable et iii) le calcul de l'Obligation soit :

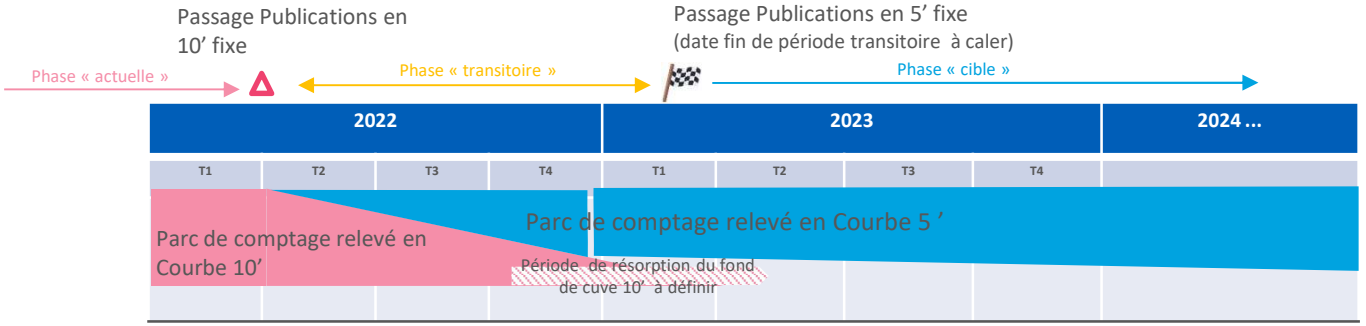
- Le Pas Demi Horaire pour les années de livraison 2017 à 2024,
- Le Pas Quart d'Heure pour les années de livraison 2025 et suivantes.

RTE rappelle aussi que les modalités plus précises d'échange des données seront abordées dans le cadre de la concertation des Règles V5, à la lumière des discussions sur la refonte du mécanisme.

M021 Marché d'affaire
Description du Comportement flux Enedis à pas fixe

Rappel du fonctionnement :
- actuel : Pas fixe 10'
- Transitoire : Pas fixe 10'
- Cible : Pas fixe 5'

2ans d'historique



Exemples :

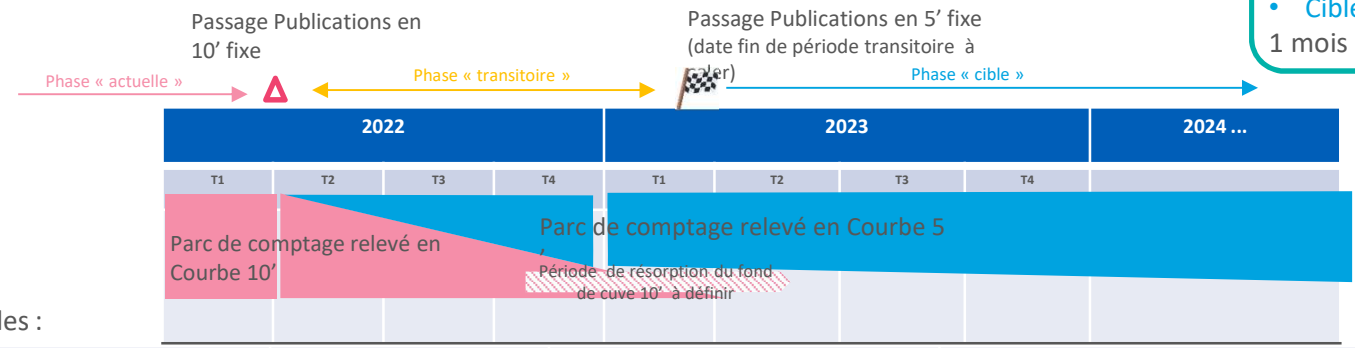
Date de reprogrammation Compteur au pas 5'	Date d'exécution de la Publication	Période de publication demandée	Pas **unique** publié en sortie
avr-22	mai-22	mai 20 - mai 22	Pas 10'.
	janv-23	janvier 21 - janvier 23	Pas 10'
	avr-23	avril 21 - avril 23	Pas 5'
oct-22	mai-22	mai 20 - mai 22	Pas 10'.
	janv-23	janvier 21 - janvier 23	Pas 10'
	avr-23	avril 21 - avril 23	Pas 5'
mai-23	mai-22	mai 20 - mai 22	Pas 10'.
	janv-23	janvier 21 - janvier 23	Pas 10'
	avr-23	avril 21 - avril 23	Pas 5'

La date de reprogrammation du compteur **n'a pas** d'incidence sur le pas des données publiées

R01
Description du Comportement flux Enedis à pas fixe

Rappel du fonctionnement :
- actuel : Pas fixe 10’
- Transitoire : Pas fixe 10’
- Cible : Pas fixe 5’

1 mois



Exemples :

Date de reprogrammation Compteur au pas 5'	Date d’éxecution de la Publication	Période de publication demandée	Pas **unique** publié en sortie
avr-22	mai-22	avril 22	Pas 10‘.
	janv-23	décembre 22	Pas 10’
	avr-23	mars 23	Pas 5’
oct-22	mai-22	avril 22	Pas 10‘.
	janv-23	décembre 22	Pas 10’
	avr-23	mars 23	Pas 5’
mai-23	mai-22	avril 22	Pas 10‘.
	janv-23	décembre 22	Pas 10’
	avr-23	mars 23	Pas 5’

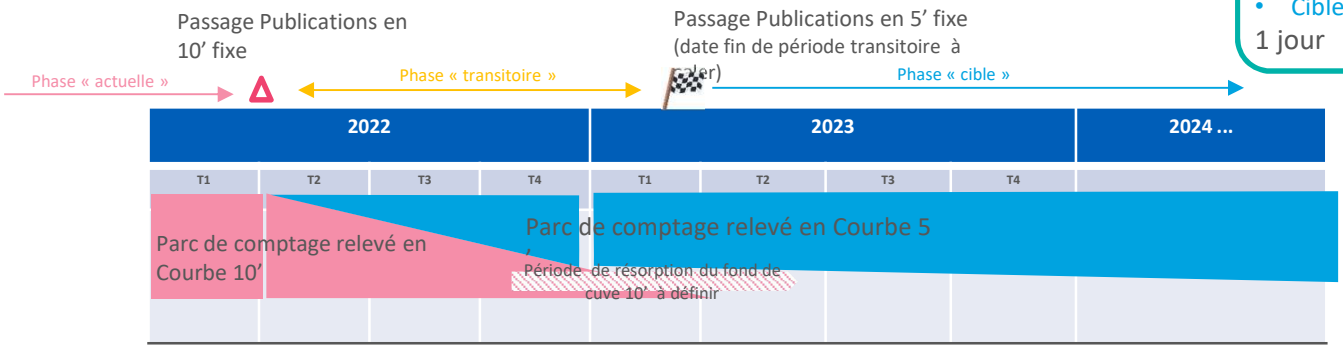
NB : **les republications** d’une période passée s’effectuent à un pas dépendant de la date de demande de republication par rapport à la date fin de période transitoire. A partir de la phase cible, les republications s’effectueront au pas 5’ avec au besoin la réalisation de conversion.

La date de reprogrammation du compteur **n’a pas** d’incidence sur le pas des données publiées

R4Q
Description du Comportement flux Enedis à pas fixe

Rappel du fonctionnement :
- actuel : Pas fixe 10’
- Transitoire : Pas fixe 10’
- Cible : Pas fixe 5’

1 jour



Exemples :

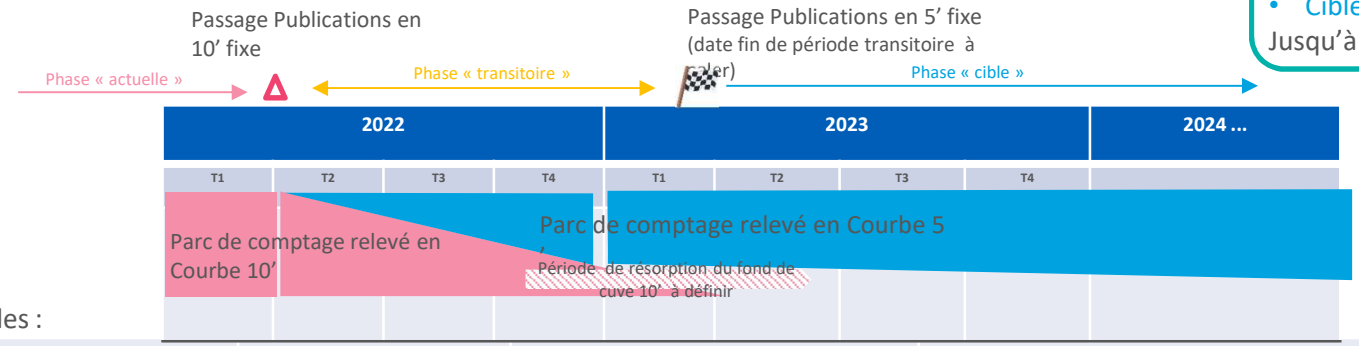
Date de reprogrammation Compteur au pas 5'	Date d’exécution de la Publication	Période de publication demandée	Pas **unique** publié en sortie
15 avr-22	16 avril	15 avril	Pas 10‘.
	10 janv-23	9 janvier	Pas 10’
	5 avr-23	4 avril	Pas 5’
10 oct-22	10 oct	9 oct	Pas 10‘.
	11 oct	10 oct	Pas 10’
	12 oct	11 oct	Pas 10’
5 mai-23	5 mai	4 mai	Pas 5’
	6 mai	5 mai	Pas 5’
	7 mai	6 mai	Pas 5’

La date de reprogrammation du compteur **n’a pas** d’incidence sur le pas des données publiées

CMDV2 (Consulter Mesures Detaillées)
Description comportement service Enedis « au pas enregistré »

Rappel du fonctionnement :
- actuel : Pas enregistré 10’
- Transitoire : Pas enregistré 5’/10’
- Cible : Pas enregistré 5/10’’

Jusqu’à 2 ans



Exemples :

Date de reprogrammation Compteur au pas 5'	Date d’éxecution de la Publication	Période de publication demandée	Pas publié en sortie
avr-22	mai-22	Mai 20 Mai 22	• Mai 20 - date reprogrammation compteur (avr 22) ➔ pas 10’ • date reprogrammation compteur (avr 22)➔ Mai 22 ➔ pas 5’
	janv-23	Janvier 21 Janvier 23	• Janvier 21 – date de reprogrammation compteur(oct 22) ➔ pas10’ • Date reprogrammation compteur (oct 22)– janvier 23 ➔ pas 5’
	avr-23	Avril 21 – avril 23	• Avril 21 – date reprogrammation compteur ➔ pas10’ • Date de reprogrammation compteur – avril 23 ➔pas 5’
oct-22	mai-22	Mai 20 Mai 22	• Pas 10’
	janv-23	Janvier 21 Janvier 23	• Janvier 21 – date de reprogrammation compteur(oct 22) ➔pas 10’ • Date reprogrammation compteur (oct 22) – janvier 23 ➔pas 5’
	avr-23	Avril 21 – avril 23	• Avril 21 – date reprogrammation compteur ➔ pas10’ • Date de reprogrammation compteur – avril 23 ➔pas 5’
oct-23	mai-22	Mai 20 Mai 22	• Pas 10’
	janv-23	Janvier 21 Janvier 23	• Pas 10’
	avr-23	Avril 21 – avril 23	• **Pas 10’**

La date de reprogrammation du compteur **a une incidence** sur le pas des données publiées, La phase projet de gestion des publications elle n’a pas d’impact sur le pas de sortie des publications